



# VAE CAFERUIS

Niveau II 24 heures



## Validation des Acquis de l'Expérience pour l'obtention du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale

### Présentation

24 heures

Le certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale atteste des compétences nécessaires pour animer une unité de travail dans le champ de l'intervention sociale et conduire son action dans le cadre du projet et des missions de l'employeur.

Depuis 2002, la Validation des Acquis de l'Expérience -VAE- permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme, d'une certification, d'une qualification en faisant valider son expérience professionnelle en lien avec le diplôme choisi.

La durée totale cumulée d'activité exigée des candidats désirant obtenir le CAFERUIS par la validation des acquis de l'expérience est d'un an en équivalent temps plein. La période d'activité la plus récente doit avoir été exercée dans les dix ans précédant le dépôt de la demande.

Il ne suffit pas d'avoir fait pour démontrer que l'on sait faire. L'objectif de l'accompagnement à la VAE est de vous aider à prendre conscience des éléments constitutifs et révélateurs de vos compétences professionnelles. Par prise de conscience, il convient d'entendre, en particulier dans le champ du travail social, la mise en mot, l'utilisation de concepts appropriés pour décrire et apprécier l'expérience observée.

Notre pédagogie est centrée sur une **logique de parcours**. Elle accorde **une importance particulière à la dimension collective de l'accompagnement**. Ce parti pris formatif rejoint l'un des principes structurants de l'exercice du métier de directeur.

### Descriptif métier

Intermédiaires entre direction et équipes, entre plusieurs équipes, entre équipes et partenaires, ils sont un maillon essentiel de l'organisation, ils jouent donc un rôle clé au sein des établissements, des services ou des dispositifs d'intervention sociale pour la mise en œuvre des réponses aux besoins des usagers. Ils sont à leur niveau garants du respect des droits des usagers et se doivent de favoriser et d'impulser une réflexion éthique au sein de leur unité.

En responsabilité d'une unité de travail, ils ont pour mission principale l'encadrement d'une équipe et des actions directement engagées auprès des usagers. Ils pilotent l'action dans le cadre du projet de service dans le respect du projet de l'organisation. Leur position d'interface leur confère une fonction spécifique de communication interne.

Dans leurs fonctions, ils disposent d'autonomie, d'initiative, et de responsabilités dont le degré varie selon leur position hiérarchique dans la structure et le niveau de délégation.

*Les encadrants et responsables d'unité d'intervention sociale sont des acteurs de la mise en œuvre d'une action sociale et médico-sociale qui tend à promouvoir l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets. Ils exercent leur activité notamment dans le cadre des établissements et services visés par l'article L312-1 du code de l'action sociale et des familles.*



### Cursus

**Sessions :** Avril et octobre en fonction des effectifs

**Durée :** 6 mois

**Volume :** 24 h

**Rythme :** 8 séances

**Accompagnements :**  
Aix en Pce, Gap, Digne, Avignon

### Tarifs

**1650 €**

Pas de frais de dossier  
Possibilité de soutien complémentaire : sur devis

### Contact

Responsable VAE  
**Patricia ZUCCA**

Informations  
**Carine BAUVAL**

✉ [cbauval@collcoop.org](mailto:cbauval@collcoop.org)

☎ 04 42 17 03 06 ou 00

**Portail de la VAE :** <http://www.vae.gouv.fr/>

### Financer une démarche VAE

**Auto financement :** possibilité de mensualisation.

**Demandeurs d'emploi :** Pôle emploi peut prendre en charge une partie de votre accompagnement.

**Aide de la région Paca :** Une fois la recevabilité accordée, le **chèque VAE** est un dispositif gratuit à destination des demandeurs d'emploi et des salariés en situation précaire engagés dans une démarche de VAE. L'étude des dossiers se fait au cas par cas. Vous trouverez un formulaire de demande sur internet.

☎ 04 42 17 03 00

✉ [formations@collcoop.org](mailto:formations@collcoop.org)

Site internet : [www.collcoop.org](http://www.collcoop.org)

Technopôle de l'Arbois Méditerranée  
Avenue Louis Philibert - Bâtiment Gérard Mégie  
BP 50099 - 13793 Aix-en-Provence cedex 3

in G+ f



## Contenu

### Descriptif des séances d'accompagnement : 24 heures

*Dont 4 heures de lecture et correction*

- **Séance 1** Présentation du Collège Coopératif - Présentation du livret 2 - Présentation du processus d'accompagnement VAE
- **Séance 2** Présentation personnelle : parcours - CV - missions - Etude des référentiels du CAFERUIS - Identification des situations
- **Séance 3** Méthodologie de rédaction - choix narratif - Identification des expériences et des situations de travail
- **Accompagnement à distance** Correction des écrits : 4 heures réparties sur la durée de l'accompagnement
- **Séance 4** Lecture collective de la situation 1 - Vérification de la pertinence au regard des référentiels
- **Séance 5** Finalisation de toutes les situations de travail
- **Séance 6** Organisation des annexes - Appréhender l'analyse globale de l'expérience professionnelle, repérage des compétences transposables
- **Séance 7** Finalisation du livret *Envoi du livret terminé à l'ASP de Limoges par vos soins*
- **Séance 8** Préparation à l'épreuve : simulation de situations d'entretien d'oral

*Regroupement un mois avant la date de l'entretien oral VAE fixée par la DRDJSCS PACA*

## Partenaires



## Recrutement

**En continu**

**Entretien préalable obligatoire**

**Taille des groupes :**

Minimum 3 personnes

Maximum 5 personnes

## Modalités d'inscriptions

### Comment engager une démarche VAE et comment se faire accompagner ?

- **Téléchargez le livret 1** sur le site de l'ASP <http://vae.asp-public.fr>, complétez le et adressez le à l'ASP à Limoges. Après étude de votre dossier, l'ASP vous adressera sa réponse dans un délai de 2 mois à compter de la réception du livret 1
- **Si vous êtes recevable**, vous pourrez alors vous lancer dans l'écriture du livret 2. Vous pourrez, si vous le souhaitez, vous faire accompagner dans sa formalisation.
- **Envoi du livret 2 terminé** à l'ASP à Limoges (par vos soins)
- **Convocation à l'oral devant** un jury. Convocation adressée par la DRJSCS PACA

Accompagnements sur **Aix en Provence** dans les locaux Collège Coopératif PAM, possibilité d'accompagnements sur **Gap** et sur **Avignon** selon les demandes (min 3 pers. Max 5 par groupe).

Pour vous pré-inscrire sur un accompagnement, merci de télécharger la **fiche de renseignements** sur notre site : <http://www.collcoop.org/formations/vae/vae-caferuis/> et envoyez la au Collège Coopératif par email à [cbauval@collcoop.org](mailto:cbauval@collcoop.org) ou par courrier. Vous pouvez également nous demander un devis.

## A noter

Si le nombre d'inscrits est insuffisant. Les candidats sont avertis par courriel au plus tard 7 jours avant le début de la formation.

### Sites internet conseillés

**ASP :** Téléchargement du livret 1 et 2  
<http://vae.asp-public.fr/>

**DRDJSCS PACA :** <http://paca.drdjcs.gov.fr/spip.php?rubrique65>

### REGION PACA :

Renseignements :

<https://www.maregionsud.fr/se-former/validation-des-acquis-de-lexpérience.html>

Demander une aide financière :  
<https://aidesformation.maregionsud.fr/>

## Validation

Il est nécessaire de valider les 6 domaines de compétence pour obtenir le CAFERUIS :

- **DC 1 :** Conception et conduite de projet
- **DC 2 :** Expertise technique
- **DC 3 :** Management d'équipe
- **DC 4 :** Organisation du travail, gestion administrative et budgétaire
- **DC 5 :** (transversal) : Communication - Partenariat
- **DC 6 :** (transversal) Evaluation - Développement de la qualité

Le jury peut décider de valider tout ou partie de votre diplôme ou de ne valider aucun domaine. En cas de validation partielle, vous avez 5 ans pour valider totalement votre diplôme.

Si le jury ne valide aucun domaine, vous devez présenter de nouveau un livret dans les 3 ans de la période de recevabilité initiale.

Nous proposons 1 entretien post-jury pour vous conseiller la marche à suivre. Vous pouvez décider de valider les domaines manquants par la VAE ou par la formation pour les domaines non transversaux.

Prenez contact avec nous.

## Plus d'infos



☎ 04 42 17 03 00

✉ [formations@collcoop.org](mailto:formations@collcoop.org)

Site internet : [www.collcoop.org](http://www.collcoop.org)

Technopôle de l'Arbois Méditerranée  
Avenue Louis Philibert - Bâtiment Gérard Mégie  
BP 50099 - 13793 Aix-en-Provence cedex 3

in G+ f